

	
Délibération n° 32	Conseil Municipal du Lundi 12 avril 2021
Service Marchés Publics	Domaine de compétence : 1- Commande Publique/1.1 – Marchés Publics
<p>Le Lundi Douze Avril deux mille vingt et un à 17 h 30, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en réunion publique, à la salle de la Corderie, sous la présidence du Maire, Monsieur Philippe Fait.</p>	
<div style="border: 1px solid black; padding: 5px;"> <p>Date de convocation : 01/04/2021</p> <p>Membres présents : 24 puis 25 (Arrivée de Madame Christelle BEAURAIN à 17 h 45)</p> <p>Membres ayant donné pouvoir : 6</p> <p>Membre(s) excusé(s) : 1</p> <p>Membre(s) non excusé(s): 2 puis 1 (Arrivée de Madame Christelle BEAURAIN à 17 h 45)</p> <p>Nombre de votants : 31</p> <p>Affiché le 15/04/2021</p> </div>	<p>Présents : Monsieur Philippe FAIT, Monsieur Bernard GHESELLE, Monsieur Sébastien BAILLET, Madame Dominique DELSAUX, Monsieur Charles LANQUETIN, Madame Maryse MAILLART, Monsieur Franck TINDILLER, Madame Nathalie TILLIER, Madame Christelle BEAURAIN, Monsieur Bernard WAUQUIER, Adjoints, Madame Aurore WACOGNE, Monsieur Gérard ANDRE, Madame Lyliane DUFOUR, Monsieur Jean-Michel GOSELIN, Monsieur Frédéric CADET, Madame Sophie DENEUX, Monsieur Maxime GUERVILLE, Madame Josiane BOUTOILLE, Monsieur Adrien BACLET, Madame Marine NEMPONT, Monsieur Jean-Pierre BOUVILLE, Madame Caroline ROSSIGNOL, Monsieur Philippe RAMET, Madame Coralie PREUVOST, Monsieur Jean-Pierre LAMOUR, Conseillers municipaux.</p>
<p>Absents excusés ayant donné pouvoir : Monsieur Grégory HURTREL à Madame Justine GOSELIN, Madame Marie-Antoinette LISIK à Monsieur Jean-Michel GOSELIN, Madame Catherine SIBLISKI à Monsieur Franck TINDILLIER, Madame Marine NEMPONT à Monsieur Adrien BACLET, Monsieur Frédéric CADET à Madame Dominique DELSAUX, Madame Anne-Marie GOLDSTEIN à Monsieur Jean-Pierre LAMOUR.</p>	
<p>Absent (s) excusé (s) : 1</p>	
<p>Absent (s) non excusé(s) : Monsieur Xavier BRASSART, Madame Christelle BEAURAIN (Arrivée à 17 h 45)</p>	
<p>Votants : 31</p>	
<p>Secrétaire de séance : Monsieur Adrien BACLET</p>	
<p>Objet : Consultation relative à une maîtrise d'œuvre pour l'aménagement des espaces publics du Centre-Ville d'Etaples-sur-mer</p>	
<p>Rapporteur : Monsieur le Maire</p>	
<p>Synthèse de la délibération :</p>	<p>Demande d'autorisation de lancement en procédure d'appel d'offres ouvert de la consultation relative à une maîtrise d'œuvre pour l'aménagement des espaces publics du Centre-Ville d'Etaples-sur-mer</p>

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Commande Publique,

Considérant que depuis quelques années, la Ville d'Étaples-sur-mer élabore une stratégie de développement visant à rattacher la Ville aux flux principaux avec pour objectif, à terme, de :

- Valoriser l'identité maritime de la Ville,
- Valoriser le Centre-Ville et révéler son histoire riche,
- Favoriser le développement touristique.

Considérant que la Commune souhaite engager la requalification des espaces publics de son secteur Centre-Ville et de son front de Canche en valorisant, en optimisant et en sécurisant les espaces,

Considérant que, pour ce faire, la Ville d'Étaples-sur-mer souhaite s'adjoindre les services et compétences d'un maître d'œuvre,

Considérant que les aménagements prévus s'étaleront de manière pluriannuelle (sur 4 ans) et que la dépense liée à la maîtrise d'œuvre est estimée à 120 000 Euros HT par an,

Considérant que la procédure d'appel d'offres ouvert s'impose conformément aux articles R2124-2 et R2161-2 à R2161-5 du Code de la Commande Publique,

Considérant que la Ville souhaite la formalisation d'un accord-cadre à marchés subséquents mono-attributaire,

Considérant que conformément à l'article R. 2162-2 du code de la commande publique, étant donné que l'accord-cadre ne fixera pas toutes les stipulations contractuelles, il donnera lieu à la conclusion de marchés subséquents avec un seul participant dans les conditions fixées aux articles R. 2162-7 à et R. 2162-12 du code de la commande publique. Préalablement à la conclusion des marchés subséquents, la Commune d'Étaples-sur-mer pourra demander par écrit au titulaire de compléter son offre.

Considérant que la consultation, qui ne comportera pas de montant minimum mais un montant maximum de 120 000 Euros HT par an, portera sur un accord-cadre d'une durée de 12 mois reconductible 3 fois pour des périodes respectives de 12 mois.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide :

- D'autoriser le lancement de la consultation en procédure d'appel d'offres ouvert pour un accord-cadre mono-attributaire à marchés subséquents de maîtrise d'œuvre pour l'aménagement des espaces publics du Centre-Ville d'Étaples-sur-mer,

-De donner délégation à Monsieur le Maire d'Étaples/mer pour lancer et mener à terme la procédure de consultation dans sa totalité incluant la signature de l'accord-cadre et des marchés subséquents qui en découleront et de tous les documents s'y rapportant.

la délibération est adoptée par 29 voix pour et 2 abstentions.

Vu pour être affiché le 15 Avril 2021 conformément aux prescriptions de l'Article L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Maire

Philippe FAIT



Les présentes délibérations peuvent faire l'objet dans les deux mois suivant leur publication

d'un recours gracieux auprès de Monsieur le Maire

d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Lille.

Handwritten signature in blue ink, consisting of several overlapping loops and lines, positioned over the stamp and the text 'Philippe FAIT'.